

FONDS INGENIERIE

<p>Vocation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter le recours à une expertise externe pour cerner les enjeux liés à 3 finalités distinctes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Finalité « Croissance » : <ul style="list-style-type: none"> ▪ identifier son positionnement stratégique (marché, clients, concurrents, partenaires, cibles, ...), ▪ accompagner sa croissance externe, ▪ faire évoluer sa communication, ▪ évaluer son process (études techniques en prévision d'un investissement), ▪ adapter ses équipes (évaluation des besoins de recrutement). ○ Finalité « Transition écologique » : <ul style="list-style-type: none"> ▪ organiser une action de sensibilisation à la démarche écologique entreprise par l'UR (webinaire) – un financement par UR. ▪ réaliser une étude préalable (hors étude réglementaire) : <ul style="list-style-type: none"> • état des lieux (bilan carbone, GES), • études d'impact, • études de faisabilité (production / récupération d'énergie), ▪ définir une stratégie de « transition écologique ». ○ Finalité « Vie coopérative » : <ul style="list-style-type: none"> ▪ redéfinir le projet coopératif(1), ▪ accompagner les transitions (stratégie, forme juridique, gouvernance, organisation,...)(1), ▪ appuyer des actions d'inter-coopération (par ex. mission sur la gouvernance au profit de plusieurs adhérents). ▪ La subvention doit rester dans tous les cas : <ul style="list-style-type: none"> ○ incitative (elle est sollicitée <u>avant</u> la réalisation de la prestation), ○ partielle (le calcul de la subvention est fait après prise en compte de toute autre aide relative à la prestation concernée), ○ substantielle (elle doit représenter un avantage non négligeable pour l'adhérent). <p>Critères d'intervention</p> <p>Cible SCOP et SCIC adhérentes du Mouvement</p> <p>Conditions d'éligibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adhérente depuis plus d'un an à la CGSCOP et à jour de ses cotisations nationales, ▪ Entreprise existante depuis au moins 3 ans, ▪ CA > ou = à 400 K€, ▪ Effectif > à 5 salariés, ▪ Pas d'impayés vis-à-vis des outils financiers du mouvement. 	<p>Caractéristiques de l'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Subvention gratuite et sans contrepartie financière. <p>Calcul du montant de l'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 80 % du coût du prestataire. <p>Limite de l'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plafond de 3.200 € par intervention. ▪ 1 subvention par an et par adhérent. ▪ En cas de nouvelle demande au titre du Fonds ingénierie, la mission précédente devra être complètement réalisée et la subvention y afférente versée. <p>Décision et mise en place</p> <p>Etude</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse et montage des dossiers par les Unions Régionales (UR) ; elles valident, avec le bénéficiaire, le prestataire retenu et le respect des règles d'intervention. En particulier, le prestataire devra présenter des références en adéquation avec la mission proposée, qui devra correspondre au(x) besoin(s) de l'adhérent au regard de sa situation. ▪ Toutes les demandes sont adressées via le formulaire en ligne accessible dans ODOO – module « Fonds ingénierie » ▪ Le formulaire est complété des annexes (déposées en fichiers joints dans ODOO) : <ul style="list-style-type: none"> ○ devis de la prestation envisagée, ○ proposition détaillée de la mission, ○ présentation du prestataire (de préférence appartenant au mouvement). <p>Décision</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Comité Fonds ingénierie se réunit une fois par mois. ▪ Durée de validité : 12 mois à compter de la décision, au-delà, le dossier de subvention sera considéré comme sans suite. <p>Mise en place</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une convention de subvention doit être régularisée entre la CG SCOP (subventionneur) et l'adhérent (bénéficiaire). La convention est signée électroniquement. ▪ L'UR concernée envoie dès qu'ils sont disponibles l'ensemble des informations et documents suivants (à déposer dans ODOO) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Coordonnées du signataire de la convention de subvention (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone portable), ○ Compte rendu d'accompagnement signé par l'UR et le bénéficiaire (formulaire disponible sous al fresco), ○ Compte rendu de fin de mission du prestataire, ○ Facture <u>acquittée</u> de la prestation concernée, ○ RIB du bénéficiaire.
<p>Coordonnées (adresse pour les dossiers) : CGSCOP 30, rue des épinettes 75017 PARIS</p>	<p>Contact : Mrs HIRAUX et PERRIN Tél : 01 44 85 47 00 email : outilsfinanciers@scop.coop</p>